

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

33/1035 du 9-12-1983

DECRET N° /MTPS.DGTFF.DFP/2103/4
16 portant versement et nomination de
Monsieur MOUSSAKANDA Balthazar, Pro-
fesseur de Lycée de 1^o échelon des
cadres de la catégorie A, hiérarchie
I des Services Sociaux (Enseignement).

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT./-

=====

(/IBAS :

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi 25/80 du 13.11.80 portant amendement de l'arti-
cle 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonc-
tionnaires de la République Populaire du Congo ;
(/u l'arrêté 2087/FP du 21.6.58 fixant le règlement sur
la solde des fonctionnaires ;
(/u le décret 62/130/MF du 9.5.62 fixant le régime des ré-
munérations des fonctionnaires ;
(/u le décret 62/195/FP du 5.7.62 fixant la hiérarchisation
des diverses catégories des cadres ;
(/u le décret 62/197/FP du 5.7.62 fixant les catégories et
hiérarchies des cadres créées par la loi 15/62 portant statut
général des fonctionnaires ;
(/u le décret 62/198/FO du 5.7.62 relatif à la nomination
et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
(/u le décret 64/165 du 22.5.64 fixant le statut commun des
cadres de l'Enseignement ;
(/u le décret 67/50/FP-BE du 24.2.67 réglementant la pri-
se d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires
relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de car-
rière et reclassements, notamment en son article 1er § 2 ;
(/u le décret 75/143 du 24.4.73 fixant les modalités de
changement de spécialité applicables aux fonctionnaires de la
République Populaire du Congo ;
(/u le décret 74/470 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant
les dispositions du décret 62/196/FP du 5.7.62 fixant les éche-
lonnements indiciaires des fonctionnaires de la République Popu-
laire du Congo ;
(/u le décret 79/154 portant nomination du Premier Minis-
tre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret 80/644 du 28.12.80 portant nomination des
Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le rectificatif 81/016 du 26.1.81 au décret 80/644 du
28.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le décret 81/017 du 26.1.81 relatif aux intérim des
Membres du Gouvernement ;
(/u le décret n° 82/719/MTPS.DGTFF.DFP du 23.7.82 portant
reclassement et nomination de Monsieur MOUSSAKANDA Balthazar,
Instituteur Principal de 1^o échelon de la catégorie A, hiérar-
chie II des Services Sociaux (Enseignement) ;
(/u le rectificatif du 26.6.81 aux résultats des concours
d'entrée à l'Institut Supérieur des Sciences de l'Education,
session de Mars 1980, publié le 24 Juillet 1980 ;
(/u la lettre n° 408/LEN.DGAS.DPAA du 24.4.1982 du
Directeur du Personnel et des Affaires Administratives transmet-
tant le dossier de l'intéressé ;
(/u la demande de l'intéressé en date du 22.2.82 ;
(/u le décret n° 83/320 du 3.3.83 portant nomination d'un Membre
du Conseil des Ministres ;

DGB

DCF

Handwritten signature/initials

ARTICLE 1er: En application des dispositions combinées des décrets n°s 73/143 et 64/165 des 24.4.73 et 22.5.64, susvisés, Monsieur LOUSSAK/NDIA Balthazar, Professeur de Lycée de 1^{er} échelon, indice 650 des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement), titulaire du Certificat d'Aptitude à l'Inspection de l'Enseignement Primaire (1^{re} session 1981), délivré par l'Université Marien NGOUABI de Brazzaville, est versé à concordance de catégorie et d'indice dans les cadres des Inspecteurs et nommé Inspecteur de l'Enseignement Primaire de 1^{er} échelon, indice 650 . . . CC= 1an 4mois 21jours

ARTICLE 2: Le présent décret qui prendra effet du point de vue de l'ancienneté pour compter du 22.2.68 date de la demande de l'intéressé et du point de vue de la solde à compter de la date de sa signature, sera enregistré, publié au JORAC et communiqué partout où besoin sera. /-

Brazzaville, le 9 Décembre 1983

Par le Premier ministre,
Chef du Gouvernement,
Le Ministre de l'Éducation
Nationale,

Handwritten signature of Antoine NDINGA-GOM

Antoine NDINGA-GOM

Le Ministre du Travail et de
la Prévoyance Sociale,

Handwritten signature of Bernard COMBO

Bernard COMBO BATSICNA

Handwritten signature of Colonel Louis SYLVAIN-GOMA

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA

Le Ministre des Finances,

Handwritten signature of Itihi Ombérouba LEKOUNDZOU

Itihi Ombérouba LEKOUNDZOU

AMPLIATIONS

JORAC.....1
DGTFP/DFP.....3
DGE.....3
DCF.....1
MEN.....3
DGAS/DFP.....3
DOSSIER.....3
INTERES.....1
SGCM/BC.....2

Large handwritten X mark